

NOTE

Date : 9 octobre 2002

De : Armand Lévy

A : personnels de la Direction de
la Recherche

Copies : Comité Directeur, représentants titulaires et suppléants élus du CTP de l'Ecole

Objet : La recherche à Barrault-Bis

Contexte. En juin dernier, à la suite de la recommandation du “groupe Maître”, Marc Peyrade m'a confié une mission de réflexion et concertation, afin d'assurer l'implantation d'équipes de recherche sur le nouveau site de la rue Dareau, baptisé “Barrault-Bis”.

Concertation. Dans ce cadre, j'ai organisé des réunions, et j'ai eu des discussions, avec de nombreux enseignants-chercheurs, avec des élus syndicaux, avec les responsables de département, avec des membres du Comité Directeur dont, en particulier, le directeur de la Formation Initiale.

Critères. Une première préoccupation de ces débats a concerné les critères de choix des équipes. Il en ressort à mon sens la validité des critères retenus précédemment par le groupe Maître. Si on résume à grands traits, une bonne solution doit rechercher une combinaison équilibrée de trois éléments :

- les départements contribuent chacun pour leur part, afin d'éviter la barrière liée à la distance qu'impliquerait le déménagement de l'un d'entre eux en totalité,
- les thématiques scientifiques relèvent d'une cohérence qui favorise des collaborations transverses et des travaux multidisciplinaires,
- autant que possible, les souhaits des personnes concernées sont respectés.

Equipes. Il apparaît que pour une large part, la solution résulte assez directement des critères énoncés et de diverses contraintes. En conséquence la liste des équipes que je retiens en concertation avec les responsables de département, pour s'établir sur le nouveau site, liste dont l'essence est ici énoncée, s'éloigne peu de celle établie par le groupe Maître :

- Le directeur de la recherche et son assistante.
- L'équipe d'enseignants-chercheurs, ingénieurs, chercheurs CNRS et doctorants en charge de la plate-forme MER.
- Les enseignants-chercheurs participants au mastère cohabilité Multimédia Hypermédia ainsi que les futures activités d'enseignement qui pourraient y être rattachées.

- Le département IP (je m'exprime ici sous couvert du directeur de la FI),
- L'équipe de recherche TSI (enseignants-chercheurs et doctorants) travaillant sur le multimedia audio.
- Les équipes de recherche (enseignants-chercheurs, chercheurs CNRS, chercheurs associés, ingénieurs, doctorants) engagées sur les thèmes des communications numériques, du traitement du signal pour les communications, des mathématiques pour le traitement du signal.
- Une équipe d'enseignants-chercheurs, de chercheurs CNRS et de doctorants en économie (économie financière et classification).
- Une équipe de recherche en réseaux multi-services avec ses enseignants-chercheurs et ses doctorants.
- Une équipe de direction du département INFRES autour du chef de département.

Difficultés, engagements du directeur de la Recherche. La nécessité d'investir ce site résulte du développement de l'Ecole. Mais la vie de l'Ecole sur deux sites n'est pas sans inconvénients, inconvénients qu'il convient de minimiser.

Les difficultés essentielles qui m'ont été présentées concernent non pas la recherche, mais l'enseignement, et des risques perçus pour certains enseignements.

Face à cette situation, que j'ai largement répercutée auprès du directeur de l'Ecole et du directeur de la Formation Initiale :

- diverses mesures ont été prises et annoncées : le site sera, de manière naturelle, connu et pratiqué par les élèves en diverses occasions (cours, projets ...), les salles de cours seront banalisées, et ne seront donc pas un critère de choix des briques, etc ;

- je m'engage à veiller tout particulièrement à toute difficulté qui pourrait naître, et à soutenir toute mesure nécessaire pour prévenir ces risques ou y remédier s'ils étaient avérés.

Et maintenant. Les responsables de département vont détailler et relayer cette information en vue de la mise en œuvre de ces orientations (en particulier, mais pas seulement, à destination des personnes appelées à déménager). L'installation des équipes, prévue aujourd'hui en juillet 2003, nécessite très rapidement un réel travail de réflexion et de définition des besoins de toutes natures. Je demande à chaque responsable de département de désigner au Secrétaire Général un ou deux interlocuteurs, qui auront pour missions, 1) de collecter ces besoins pour établir ce "cahier des charges", et 2) de représenter leur département dans le groupe de travail qui se met en place sous l'autorité du Secrétaire Général.

Les orientations présentées ci-dessus, ainsi que l'organisation générale de l'opération sur un plan pratique, telle qu'elle ressortira de la concertation avec le Secrétariat Général, seront présentées, pour avis, au prochain CTP de l'Ecole, prévu en décembre.

Armand Lévy
Directeur de la Recherche